



17 avril 2023

(23-2718)

Page: 1/5

Comité des licences d'importation

Original: anglais

ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5:1 À 5:4 DE L'ACCORD¹

RÉPUBLIQUE KIRGHIZE

La notification ci-après, initialement reçue le 4 avril 2023, est distribuée à la demande de la délégation de la République kirghize.

| | Catégorie | Détails de la notification |
|---|---|--|
| 1 | Membre notifiant | République kirghize |
| 2 | Titre de la nouvelle législation/procédure | Accord sur le mouvement des armes réglementaires et civiles entre les États membres de l'Union économique eurasiatique |
| 3 | Date de publication | 20 mai 2016 |
| 4 | Date d'entrée en vigueur | 27 août 2018 |
| 5 | Adresse du site Web/ publication officielle de la nouvelle réglementation/ procédure | https://docs.eaeunion.org/docs/ru-ru/01410276/itia_23052016 |
| 6 | Avez-vous joint une copie (pdf) de la réglementation pour le Secrétariat? | [] Oui (<i>Veillez joindre une copie de la réglementation à la présente notification.</i>) [X] Non |
| 7 | Type de notification | [X] a) Nouvelle réglementation/procédure concernant les licences ² ; (veuillez répondre aux questions n° 8 à 14) [] b) Modification d'une réglementation/procédure précédemment notifiée dans le document: _____; (<i>Veillez répondre aux questions n° 15 et 16</i>) |
| 8 | Liste des produits soumis à licences | Armes réglementaires et civiles, leurs principales parties (composantes) et leurs munitions |
| 9 | Nature du régime de licences | Automatique: [] Non automatique: [X] |

¹ Il est entendu que le Membre notifiant a également rempli ses obligations de notification au titre de l'article 1:4 a) et de l'article 8:2 b) concernant la loi/la réglementation/la procédure pertinente notifiée en remplissant le présent formulaire de manière complète et précise.

² Il est entendu que "nouvelle réglementation/procédure" fait référence à toute loi, réglementation ou procédure nouvellement introduite, ainsi qu'à celles qui sont en vigueur mais qui sont notifiées pour la première fois au Comité.

| | Catégorie | Détails de la notification |
|----|---|--|
| 10 | Objectif administratif/mesure appliquée | a) <input type="checkbox"/> Protection de la moralité publique b) <input type="checkbox"/> Protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux et préservation des végétaux; protection de l'environnement c) <input type="checkbox"/> Collecte de statistiques commerciales ou surveillance du marché d) <input type="checkbox"/> Protection des brevets, des marques de fabrique ou de commerce et du droit d'auteur, et prévention des pratiques frauduleuses e) <input type="checkbox"/> Respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux (<i>CITES, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam, Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, etc.</i>) f) <input type="checkbox"/> Administration des contingents (y compris tarifaires) g) <input checked="" type="checkbox"/> Réglementation des importations d'armes, de munitions ou de matières fissiles et protection de la sécurité nationale h) <input type="checkbox"/> Autre: _____ (veuillez préciser) |
| 11 | Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes | Ministry of Economy of the Kyrgyz Republic Adresse: 720002, Bishkek, Chui Avenue, 106; Site Web: https://mineconom.gov.kg/en Téléphone: (0312)-62 05 35 Courriel: mail@mineconom.gov.kg |
| 12 | Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité | Ministry of Economy of the Kyrgyz Republic Adresse: 720002, Bishkek, Chui Avenue, 106; Site Web: https://mineconom.gov.kg/en Téléphone: (0312)-62 05 35 Courriel: mail@mineconom.gov.kg |
| 13 | Durée d'application prévue de la procédure de licences | En cours |
| 14 | Résumé de la notification dans l'une des langues officielles de l'OMC | L'accord notifié définit les dispositions relatives au mouvement et au transit des armes réglementaires et civiles entre les États membres de l'Union économique eurasiatique, ainsi qu'à la coopération entre les autorités compétentes en matière de contrôle par l'État de ce mouvement et de ce transit interne. |
| 15 | Si la case 7 b) a été cochée, veuillez indiquer la nature de la (des) modification(s) | a) <input type="checkbox"/> Abrogation b) <input type="checkbox"/> Suspension c) <input type="checkbox"/> Modification d'aspects particuliers des procédures existantes: <input type="checkbox"/> Produits visés <input type="checkbox"/> Objectif administratif <input type="checkbox"/> Caractère automatique ou non automatique <input type="checkbox"/> Durée d'application de la procédure de licences <input type="checkbox"/> Modification de la nature de la restriction quantitative/en valeur <input type="checkbox"/> Conditions de recevabilité des demandeurs <input type="checkbox"/> Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité <input type="checkbox"/> Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes <input type="checkbox"/> Documents requis (y compris le formulaire de demande) <input type="checkbox"/> Délai de présentation de la demande <input type="checkbox"/> Organe(s) administratif(s) délivrant les licences <input type="checkbox"/> Délai de délivrance d'une licence <input type="checkbox"/> Droit de licence/redevance administrative |

| | Catégorie | Détails de la notification |
|-----------|--|--|
| | | <input type="checkbox"/> Versement d'un dépôt ou paiement préalable, et conditions applicables <input type="checkbox"/> Droits/procédures de recours <input type="checkbox"/> Durée de validité de la licence <input type="checkbox"/> Autres conditions de la licence (prolongation, cessibilité, sanctions en cas de non-utilisation, etc.) <input type="checkbox"/> Prescriptions en matière de change <input type="checkbox"/> Autre: _____ (veuillez préciser) |
| 16 | Veillez expliquer les modifications en détail (dans l'une des langues officielles de l'OMC) | |

ANNEXE 1

14. ARMES RÉGLEMENTAIRES ET CIVILES, LEURS PRINCIPALES PARTIES (COMPOSANTES) ET LEURS MUNITIONS

| Code(s) de la/des ligne(s) tarifaire(s) visée(s), tiré(s) du SH2012 | Désignation détaillée du produit |
|---|---|
| Ex 9302 00 000 0 | Pistolets et revolvers à gaz, y compris ceux pouvant tirer des balles en caoutchouc |
| Ex 9302 00 000 0 | Pistolets et revolvers de tir sportif à canon rayé |
| Ex 9302 00 000 0 | Pistolets et revolvers réglementaires à canon rayé |
| Ex 9302 00 000 0 | Armes ne tirant pas de coup de feu (pistolets et revolvers, y compris ceux dont les cartouches peuvent causer des traumatismes) |
| Ex 9303 20 | Fusils de tir sportif à âme lisse |
| Ex 9303 30 000 0 | Carabines de tir sportif à canon rayé |
| Ex 9303 20 100 0 | Armes d'épaule pour la chasse, à canon simple à âme lisse |
| Ex 9303 20 950 0 | Armes de chasse à deux canons ou armes combinés |
| Ex 9303 30 000 0 | |
| Ex 9303 20 950 0 | Armes de chasse à deux canons à âme lisse, y compris celles comportant des canons de calibres différents |
| Ex 9303 30 000 0 | Carabines de chasse à canon rayé |
| Ex 9303 20 950 0 | |
| Ex 9304 00 000 0 | Armes de chasse à air comprimé dont l'énergie initiale est d'au plus 25 J |
| Ex 9304 00 000 0 | Fusils et carabines de tir sportif à air comprimé dont l'énergie initiale est supérieure à 3 J |
| Ex 9304 00 000 0 | Pistolets et revolvers de tir sportif à air comprimé dont l'énergie initiale est supérieure à 3 J |
| Ex 9305 10 000 0 | Parties principales (intégrées) de pistolets et revolvers de tir sportif (canon, culasse, chargeur, carcasse, détente et leurs parties et accessoires) |
| Ex 9305 10 000 0 | Parties principales (composantes) de pistolets et de revolvers de service (canon, culasse, chargeur, carcasse, détente et leurs parties et accessoires) |
| Ex 9305 20 000 1 | Canons pour fusils et carabines de chasse et de tir sportif à âme lisse |
| Ex 9305 20 000 1 | Canons pour fusils et carabines de chasse et de tir sportif à canon rayé |
| Ex 9305 20 000 9 | Autres parties principales (composantes) des fusils et carabines de tir sportif et de chasse à âme lisse (canon, culasse, chargeur, carcasse, chambre, détente, et leurs parties et accessoires) |
| Ex 9305 20,000 | Parties principales (composantes) des fusils et carabines de tir sportif et de chasse, et des fusils à canon rayé (canon, culasse, chargeur, carcasse, chambre, détente, et leurs parties et accessoires) |
| Ex 9306 21 000 0 | Cartouches pour les armes à feu de tir sportif et de chasse à âme lisse, y compris pour le tir d'essai |
| Ex 9306 30 100 0 | Cartouches pour pistolets et revolvers de tir sportif et réglementaires, et pour armes ne tirant pas de coup de feu |
| Ex 9306 30 900 0 | Cartouches pour armes de tir sportif et de chasse à canon rayé (autres que les pistolets et revolvers) et pour armes d'autodéfense à gaz, y compris les cartouches d'essai |
| Ex 9306 29 000 0 | Douilles cylindriques pour armes de chasse et de tir sportif à âme lisse |
| Ex 9306 30 900 0 | Douilles cylindriques pour armes de chasse et de tir sportif à canon rayé (autres que les pistolets et revolvers) |
| Ex 9306 30 900 0 | Douilles pour armes d'autodéfense à gaz |
| Ex 9306 30 100 0 | Douilles pour pistolets et revolvers de tir sportif et réglementaire |
| Ex 3603 00 900 9 | Douilles pour armes réglementaires et civiles |
| Ex 9307 00 000 0 | Armes blanches de chasse (couteaux et couteaux de chasse) |
| Ex 8211 | |
| Ex 9307 00 000 0 | Armes blanches de sport |
| Ex 9307 00 000 0 | Armes blanches (armes blanches arborées avec l'habit cosaque, ainsi qu'avec les costumes nationaux des États membres de l'Union économique eurasiatique, destinées à faire partie de collections) |
| Ex 9506 99 900 0 | Arcs et arbalètes pour le tir de sport |
| Ex 9304 00 000 0 | Armes électriques (dispositifs à décharges électriques et éclateurs dont la puissance correspond aux normes sanitaires établies par l'organisme compétent des États membres de l'Union économique eurasiatique) |

| Code(s) de la/des ligne(s) tarifaire(s) visée(s), tiré(s) du SH2012 | Désignation détaillée du produit |
|--|---|
| Ex 9303 | Armes conçues pour émettre des signaux lumineux et sonores, et de la fumée dont le calibre est supérieur à 6 mm |
| Ex 93 Ex 9705 00 000 0 Ex 9706 00 000 0 | Copies et répliques d'armes anciennes |
